

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Quarnon 4 » sur le territoire de la commune de Pogy (1 éolienne et 1 poste de livraison) présentée par la société « du Mont Favenger »

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du 25 août 2025, à 15 heures, au 24 septembre 2025 inclus, à 18 heures**, par arrêté préfectoral n° 2025-EP-120-IC sur la demande présentée par la SARL Mont Favenger, dont le siège social se situe au 22 rue Charles Lemaire – 51240 POGNY, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Quarnon 4 » sur le territoire de la commune de Pogy composé de 1 éolienne et de 1 poste de livraison. Ce projet a été développé par KDE Energy France en agissant en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Pogy et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Pogy (22 rue Charles Lemaire – 51240 POGNY), ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Pogy, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6487> ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-6487@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6487@registre-dematerialise.fr)

Par la décision n° E 25000056/51 du 20 mai 2025, Monsieur le Vice-président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Christian TREVET, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et, Madame Brigitte NOEL, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante en cas d'indisponibilité du titulaire, pour siéger aux lieux, jours et heures suivants afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés, en mairie de Pogy :

- **lundi 25 août 2025** à la mairie de Pogy de 15h00 à 18h00 ;
- **lundi 15 septembre 2025** à la mairie de Pogy de 15h00 à 18h00 ;
- **mercredi 24 septembre 2025** à la mairie de Pogy de 15h00 à 18h00 ;

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Pogy, lors des permanences en cette commune, et également sur le site [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (Publications > Appel à projets/consultations > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien de « Quarnon 4 »).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne – Service environnement ou en mairie de Pogy et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (Publications > Appel à projets/consultations > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien de « Quarnon 4 »), pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Romain Vaillant, responsable du dossier, par mail à «[r.vaillant@kde-energy.fr](mailto:r.vaillant@kde-energy.fr)» ou par voie postale, à la société du Mont Favenger, située 22 rue Charles Lemaire – 51240 POGNY.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse «[ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr) », ou par voie postale à DDT 51– Service Environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le

**22 JUL. 2025**

Pour le Préfet et par délégation,  
L'Adjoint au Chef du Service Environnement

  
Jérôme BARBIER